

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE EOLIEN EN MER SUD-ATLANTIQUE
MERCREDI 7 AVRIL 2021**

EXPERTS SCIENTIFIQUES			
Avifaune	Chiroptères	Mammifères marins	Ichtyofaune Ressources halieutiques
Iker CASTEGE	Maxime LEUCHTMAN	Ludivine MARTINEZ	Christel LEFRANCOIS
Mathieu ENTRAYGUES		Laurent SOULIER	Nathalie CAILL-MILLY
Raphaël MUSSEAU			
Ecosystèmes marins Réseaux trophiques	Acoustique	Océanographie physique dynamiques sédimentaires	Géographie Sociologie Economie
Denis FICHET	Jean-Charles MASSABUAU(excusé)	Eric CHAUMILLON Bruno CASTELLE	Brice TROUILLET
Antoine GREMARE			
Géochimie des sédiments, biofouling contaminants métalliques	Paysages	Climatologie	
Olivier MAIRE	Bertrand FOLLEA	Benoit SAUTOUR (excusé)	
Paco BUSTAMENTE		Françoise GAILL	
Jorg SCHAEFER			
AUTRES REPRÉSENTANTS			
Préfecture de la Charente-maritime : Nicolas Basselier, Préfet			
Préfecture maritime de l'Atlantique : Catherine RATSIVALAKA, cheffe de bureau énergies marines et développement durable Tanguy HALNA DU FRETAY : chargé de mission aem – division action de l'état en mer			
Secrétariat général aux affaires régionales : Bénédicte GUERINEL et Jonathan LEMEUNIER, chargés de mission			
Direction générale de l'énergie et du climat (MTE): Julie PIDOUX, chargée de mission éolien en mer			
Direction départementale des territoires et de la mer 17 Alain PRIOL, Directeur, François TITIERE : Responsable de l'unité Transition écologique			
DIRM Sud-Atlantique : Laurent COURGEON, cheffe de la mission de coordination mer et littoral			
DREAL Nouvelle-Aquitaine : Jacques REGAD, directeur adjoint, Pierre-Emmanuel VOS, directeur de projet Vincent DORDAIN , chargé de mission mer et milieux marins, Alain DE NAYER : inspecteur des sites			
RTE : Viviane DEGRET			
SHOM: Thierry GARLAN, chef département géologie marine			
Observateurs de la Commission Particulière du Débat Public : Francis BEAUCIRE, président Denis CUVILLIER, commissaire			
Cohabys : Emeline PETTEX			

1. Accueil, tour de table et propos d'introduction par Nicolas Basselier, Préfet de Charente-maritime

2. Présentation des instances de suivi du projet éolien en mer Sud-Atlantique :

Monsieur Regad présente les instances de suivi du projet.

Conformément aux orientations du Conseil interministériel de la mer de 2019 sur le suivi des parcs éoliens en mer, les préfets coordonnateurs ont mis en place, au sein du Conseil Maritime de Façade (CMF) :

- une commission spécialisée du CMF, rassemblant les acteurs socio-professionnels locaux et les associations de protection de l'environnement. Elle a pour objet de suivre en particulier les impacts du parc sur l'environnement et sur les autres usages en mer. Elle est chargée de contrôler la mise en œuvre et l'efficacité des mesures « Éviter – réduire - compenser » et de promouvoir la connaissance pour traiter d'enjeux tels que l'évaluation des effets cumulés, la définition de protocoles de mesures, etc.
- Le présent conseil scientifique, compétent auprès de la commission spécialisée pour toute question environnementale concernant le développement éolien en sud-Atlantique.

Monsieur Regad précise qu'un lien a été fait entre le conseil scientifique éolien en mer et le conseil scientifique régional pour la protection de la nature (CSRPN Nouvelle-Aquitaine) en la personne de Laurent Soulier, par ailleurs président du groupe mer au CSRPN.

3. Fonctionnement du conseil scientifique :

Monsieur le Préfet de Charente-maritime procède à l'élection du/de la présidente conformément à l'ordre du jour. Madame GAILL est élué présidente du conseil scientifique à l'unanimité.

Monsieur le Préfet propose les mesures suivantes de fonctionnement du conseil scientifique:

- La présidente rapportera les travaux du conseil scientifique auprès de la commission spécialisée
- Elle établira un règlement intérieur : une proposition écrite lui sera faite sous 15 jours ainsi qu'aux membres
- La DREAL assurera le secrétariat du comité scientifiques avec l'appui de la DIRM.
- Le conseil scientifique se rassemblera à minima trois fois par an. Des réunions en ateliers plus réduits peuvent être organisées à la demande des membres.

Monsieur le Préfet propose de tenir la prochaine réunion en juin, avant le débat public, pour permettre aux membres de formuler un avis sur l'étude bibliographique environnementale qui sera versée au débat public . Le secrétariat établira rapidement à cet effet la date de la prochaine réunion.

4. Présentations de l'étude bibliographique environnementale (voir pièces jointes) :

Présentation du contexte du projet par Julie Pidoux (DGEC)

Présentation de l'étude sur les compartiments avifaune, mammifères marins, tortues marines par Emeline Pettex (COHABYS)

Présentation de l'étude sur le compartiment habitats benthiques, ichtyofaune, crustacés et mollusques par Thibaud Schwartz (CREOCEAN).

5. Echanges :

Jacques Regad rappelle que les études environnementales menées sur le projet sont prévues sur un temps long et étagé :

- L'étude bibliographique environnementale présentée sera versée au débat public en juin 2021. Elle dresse un état initial des connaissances disponibles à larges mailles, sur une zone plus étendue que la zone soumise au débat. Dans un premier temps, et ce sera aussi l'objet des présents échanges, l'État souhaite avoir un retour des experts sur l'étude et d'éventuels apports à son élaboration (données ou publications manquantes). Le délai de retour des experts auprès du secrétariat du conseil scientifique est fixé au 12 mai 2021 pour les données qualitatives et dès que possible pour les données quantitatives

- Après le débat public, l'État et RTE produiront des études complémentaires sur les zones d'implantation préférentielles du projet, tant en mer qu'à terre pour le raccordement. Ces études menées sur une durée de 18 mois environ, serviront à nourrir le cahier des charges et les échanges du dialogue concurrentiel avec les développeurs éoliens. Il paraît donc utile que le conseil scientifique se positionne sur les périmètres pertinents de conduite de ces études selon les compartiments écologiques considérés.

Le lauréat et RTE produiront à l'issue du dialogue concurrentiel (mi 2023) une étude d'impacts complète qui définira notamment la mise en œuvre opérationnelle de la séquence « éviter réduire compenser ».

Enfin, une enquête publique suivra dans le cadre de l'instruction par l'État des demandes d'autorisations nécessaires à la construction du parc.

Questions / réponses avec les participants :

Eric Chaumillon : Quelle prise en compte des aspects hydrosédimentaires ?

Réponse DGEC :

La DGEC commande pour le débat public (début prévu en juillet 2021) des études sur la zone, en plus de cette étude sur l'environnement bibliographique sur l'environnement marin, dont :

- au SHOM une étude bibliographique de description de l'état de la connaissance et des caractéristiques physiques de la zone d'étude. à Météo France, une analyse des roses des vents

- au Cerema, une étude sur la pêche

Plus d'information sur les études commandées par l'Etat avec l'exemple de l'appel d'offre en Bretagne Sud :

http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/les-ressources-a1132.html#sommaire_3 cf *Études mandatées ou réalisées par l'État - et RTE - et ses établissements publics*

La DGEC réalisera après le débat public une série de mesures sur site (environnementales mais aussi géophysiques et géotechniques) qui seront ensuite complétées par les porteurs de projet pour élaborer l'état actuel de l'environnement.

Iker Castège :

Il existe d'autres études de référence que celles présentées dans le tableau de matière brute envoyée en amont de ma réunion aux scientifiques. Est-il encore temps de les prendre en considération ?

Réponse de COHABYS :

Il est encore temps de prendre en compte des données, en particulier qualitatives. FNE Nouvelle-Aquitaine a par exemple fait remonter des propositions d'intégration de données qui seront prises en compte. Les données issues des atlas d'Iker Castège le seront également.

Certains participants font remarquer quelques coquilles ou manques dans le tableau de données. Il est proposé de faire remonter les commentaires à Pierre-Emmanuel Vos qui fera le lien avec la DGEC.

Bertrand Folléa : Une étude paysagère est-elle prévue dans le cadre de l'installation du projet ?

Des photomontages sont en cours de réalisation dans le but d'éclairer le public sur l'impact paysager potentiel des éoliennes positionnées dans des parcs fictifs au sein de la zone soumise au débat public. Cet impact dépend de leur distance vis-à-vis de la côte, de leur localisation et de la visibilité du moment. L'étude s'accompagne des occurrences de visibilité (en fonction du temps, des horaires de la journée, etc.) commandée à Météo France.

La localisation des éoliennes sur les photomontages ne préjuge d'aucune préférence de la part de l'État et a simplement vocation à illustrer le degré de visibilité des parcs à différentes distances et localisations.

Pour le projet sud-atlantique, il y aura 29 photomontages, la majorité des photomontages seront sur l'île d'Oléron, les autres sur Ré et presque-île d'Arvert/entrée estuaire. Les représentations de 4 parcs fictifs de 500 MW et 1 GW et de leur visibilité ont été retenues pour l'étude.

Plus d'information sur l'exemple de l'appel d'offre Bretagne sud :

<http://eolien-en-mer-sud-bretagne.geophom.info/>

Antoine Grémare : Interrogation sur le risque de propagation des erreurs. Créocéan fait-il une analyse critique des cartes générées ? Besoin d'une notion de prudence. Donne l'exemple de la vasière ouest Gironde qui n'apparaît pas sur la carte des fonds de Créocéan.

Réponse Créocéan :

L'étude présente la méthode de spatialisation et ses limites pour éclairer au mieux le débat public. Les cartes des habitats benthiques sont pour l'instant basées sur les données prédictives EUNIS. La question du croisement de ces données et des données de terrain est posée. Plus cela sera fait meilleures seront les cartes.

M.Grémare apportera son conseil sur les données de benthos disponibles, notamment sur la grande vasière.

Eric Chaumillon : quelle est le positionnement des associations environnementales par rapport au projet ?

Réponse DREAL :

La LPO et FNE 17 sont opposées au projet. FNE Nouvelle-Aquitaine et surfrider foundation sont plus en attente du débat. Les autres grandes associations ne se sont pas pour le moment manifestées.

Olivier Maire : Quelle prise en compte des effets de champs électriques sur la faune benthique ?

Réponse de la DGEC :

L'évaluation de cet effet est encore mal appréhendée. La sensibilité élaborée par l'Ifremer pour le compartiment ichtyofaune, crustacés et mollusques pour l'étude de l'AO6 prend en compte la pression liée à l'électromagnétisme.

Laurent Soulier : Prendre en compte les données environnementales du port de Bordeaux recueillies lors des travaux de dragage/clapage de la passe Nord.

Réponse Créocéan : Demande en cours à la direction du port.

Laurent Soulier pose également la question de l'existence d'une étude en cours menée dans le cadre des travaux sur les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) marines

Réponse apportée a posteriori par la DREAL : Dans le cadre des travaux sur les ZNIEFF marines, une mission d'élaboration des espèces et habitats benthiques déterminants a été confiée au LIENSs. Ce chantier est piloté au LIENSs par Pierre-Guy Sauriau. Le rendu de cette mission est prévue pour fin 2021 avant validation par le CSRPN. Le CSRPN a par ailleurs validé en 2020 les listes d'espèces déterminantes de mammifères marins et de tortues marines pour les ZNIEFF marines.

Laurent Soulier : quelle utilisation des données d'échouage de l'observatoire PELAGIS ?

Réponse COHABYS : Les données d'échouages ne seront pas utilisées car elles sont trop compliquées à intégrer à l'échelle spatiale qui nous intéresse. Ludivine Martinez ajoute qu'il est difficile de combiner données d'échouage et données d'observation en mer sans créer de biais. La spatialisation visée par ces cartes n'est pas possible pour toutes les espèces de mammifères marins, en particulier les grands plongeurs, pour lesquels seules des données qualitatives seront utilisées.

Jacques Regad : Quelles échéances pour apporter des compléments de données à l'étude bibliographique environnementale?

Réponse DGEC :

Très rapidement pour les données quantitatives.
Jusqu'à début mai pour les données qualitatives.

Une première version de l'étude bibliographique environnementale est attendue pour le 12 mai.

Denis Fichet : fait remarquer qu'il faut aussi positiver les impacts en prenant en considération l'effet « réserve » procuré par les éoliennes, bénéfique à la ressource halieutique.

Réponse DGEC :

La DGEC présentera l'ensemble des impacts connus d'un parc éolien en mer et de son raccordement dans le dossier du maître d'ouvrage, notamment l'effet réserve et l'effet récif.

Laurent Soulier : Serait-il possible de collaborer avec le CRPMEM concernant les données sur les espèces commerciales de poissons (Base pêche Nouvelle-Aquitaine) ?

Nathalie Caill-Milly : répond que c'est à investiguer. Elle indique que les données du Système d'Information Halieutique (SIH) seront rapidement transmises à la DPMA. Elle s'interroge sur les espèces halieutiques retenues pour l'étude pêche.

Le conseil scientifique sera sollicité prochainement pour présenter l'avancement de l'étude pêche et les premiers résultats. Les experts seront invités à émettre des avis et recommandations dans ce cadre.

Maxime Leuchtmann : fait remarquer la nécessité de prendre en compte les mouvements de chiroptères et l'évaluation des risques de mortalité sur ce taxon. Il est nécessaire de développer des études acoustiques en mer. De la même façon que les parcs éoliens terrestres, des enregistrements en continu, en altitude à hauteur de rotor, sont les seuls de nature à fournir des informations fiables sur les espèces présentes et les phénologies d'activité. Ces éléments sont les seuls permettant d'évaluer objectivement les risques et de proposer les paramètres de régulation qui s'imposent afin de respecter la séquence ERC (Cf. protocole de suivi des parcs éoliens terrestres, MTES, 2018).

Raphaël Musseau complète cette remarque en demandant également de prendre en compte la migration des passereaux (migration en particulier nocturne), impliquant la nécessité de développer des analyses impliquant la technologie radar. Il propose de vérifier la possible mobilisation des données de radar météorologiques ou profileurs de vents (Voir sur le sujet :

[https://science.sciencemag.org/content/372/6539/248?](https://science.sciencemag.org/content/372/6539/248?fbclid=IwAR0EXklphLid8V9nLInr3c22viiU-NmUBfRmgb9KUJFzQDcbuwUuBN0J_Q)

[fbclid=IwAR0EXklphLid8V9nLInr3c22viiU-NmUBfRmgb9KUJFzQDcbuwUuBN0J_Q.](https://science.sciencemag.org/content/372/6539/248?fbclid=IwAR0EXklphLid8V9nLInr3c22viiU-NmUBfRmgb9KUJFzQDcbuwUuBN0J_Q)

Conclusion :

Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs échanges constructifs.

Les présentations du jour ainsi qu'un projet de règlement intérieur du conseil scientifique seront rapidement circulés

Une date de réunion avant le débat public et avant la finalisation de l'étude bibliographique environnementale sera établie courant juin.

La DREAL organisera les échanges d'information et en particulier la remontée de données manquantes notées par les scientifiques à destination de la DGEC.

La DREAL communiquera l'annuaire des membres du comité scientifique pour permettre les échanges directs.